



CONDITIONS GENERALES EXAMENS

GOETHE-INSTITUT MAROKKO

**GOETHE
INSTITUT**

Sprache. Kultur. Deutschland.

TARIFS

Les tarifs indiqués au moment de l'inscription restent en vigueur.

ENREGISTREMENT

L'inscription aux examens proposés de niveau A1 à C2 se fait aux dates publiées et dans les délais d'inscription publiés exclusivement en ligne sur la boutique web du Goethe-Institut Marokko, disponible sur www.goethe.de/marokko, dans le menu *Examens d'allemand*. Cette réservation ne constitue pas encore une inscription définitive.

INSCRIPTION

L'inscription contraignante aux examens s'effectue via la boutique web aux dates annoncées en fonction de l'ordre des inscriptions et des places disponibles. La décision définitive concernant l'inscription aux examens incombe au Goethe-Institut Marokko, l'inscription à une session d'examen souhaitée n'est pas de droit. Les candidats.es mineurs.es nécessitent l'accord du/de la représentant/e légal/e.

Après la réservation le/la candidat/e reçoit un e-mail de confirmation contenant un numéro de candidat/e et une demande de paiement. L'inscription n'est contraignante que si les frais d'inscription ont été crédités sur le compte du Goethe-Institut Marokko dans les délais indiqués.

REPASSER L'EXAMEN

Le Goethe-Institut Marokko permet à tou.te.s les candidat.e.s de repasser l'examen. L'inscription à la session de rattrapage se fait également exclusivement en ligne sur la boutique web de Goethe-Institut Marokko.

CONDITIONS DE PAIEMENT

Les frais d'examen doivent être exclusivement réglés par virement ou dépôt bancaire auprès d'une banque marocaine. Les paiements effectués par l'intermédiaire de banques situées en dehors du Maroc ne sont pas acceptés.

Le montant des frais d'examen doit être crédité sur le compte suivant après réception de la confirmation d'inscription dans les délais indiqués :

Goethe-Institut Casablanca

Goethe-Institut Rabat

BMCI Casablanca 26 Place Mohammed V

BMCI Rabat Agence Ville Nouvelle

RIB 013 780 01291 00060200184 48

RIB: 013 810 01 032 003583 00133 94

Le virement doit contenir le prénom et le nom du/de la participant.e, le numéro de candidat attribué lors de l'inscription et le nom et la date de l'examen. En cas d'informations manquantes sur le virement, une inscription est impossible.

Lorsque la somme transférée ne correspond pas exactement au tarif de l'examen, l'inscription est également impossible. Le/la candidat/e perd son droit à une place d'examen.

Le non-paiement des frais d'examen dans les délais de paiement indiqués mène à l'annulation de l'inscription à l'examen.

Conditions générales Examens

Les paiements en espèce et par carte de crédit ne peuvent être acceptés qu'en cas exceptionnel et après concertation avec le bureau des cours de langues. Les paiements par chèque sont exclus.

ANNULATION ET REMBOURSEMENT

Si un.e candidat.e tombe malade, justifié par un certificat médical, avant la date d'examen et est inscrit.e à une autre date d'examen, il/elle devra s'acquitter de frais de report d'un montant de MAD 500. Si les frais de report ne sont pas payés dans le délai imparti, ils seront automatiquement considérés comme une annulation de l'examen. Les frais d'examen déjà payés ne sont pas remboursés.

Si le/la candidat/e ne se présente pas à l'examen alternatif, l'examen est considéré comme n'ayant pas été passé et les frais d'examen seront encaissés. Une nouvelle modification de date de cet examen alternatif à cause d'une maladie n'est pas possible.

A la date de l'examen le/la candidat/e a le droit d'annuler son inscription avant le début de l'épreuve. Dans ce cas, comme dans le cas d'une exclusion de l'examen (cf. art. 12 du règlement des examens), les frais d'examen ne sont pas remboursés et il est considéré que l'examen n'a pas été passé. Si le/la candidat/e interrompt l'épreuve alors que celle-ci a déjà commencé, l'on considère que l'examen a été échoué.

Si le/la candidat/e n'a pas commencé ou interrompu l'épreuve en cours pour des raisons médicales, il/elle devra sans tarder présenter le jour même de l'examen un certificat médical au centre d'examen compétent. La décision quant aux mesures à prendre reviendra au centre d'examen, après consultation du bureau central du Goethe-Institut.

Si un.e candidat.e se présente en retard à l'examen et ne peut donc pas y participer, les frais ne sont pas remboursés.

Une annulation répétée du même examen ne peut être acceptée, même sur présentation d'un certificat médical, qu'au maximum deux fois. À partir de la troisième demande d'annulation, le changement de réservation n'est plus accepté et les frais d'examen sont retenus.

PARTICIPATION A L'EXAMEN

Tou.te.s les candidat.e.s sont dans l'obligation de justifier leur identité avant les examens écrits et oraux. Pour les examens A2 à C2, une pièce d'identité ou un passeport en cours de validité ainsi qu'une photocopie de ces derniers doivent être présentés.

Pour l'examen A1 (Start Deutsch 1), un passeport en cours de validité ainsi qu'une photocopie de ce dernier doivent être présentés.

Si une carte d'identité ou un passeport valide n'est pas présenté le jour de l'examen, la participation à l'examen n'est pas possible. Dans ce cas, le Goethe-Institut Marokko propose une réinscription à une date d'examen ultérieure, moyennant des frais administratifs de MAD 500.

RESULTATS ET CERTIFICATS

Les résultats d'examen peuvent généralement être consultés en ligne environ 21 jours ouvrables après la fin de l'examen. Pour ce faire, le/la candidat/e est prié/e de créer un compte sur MeinGoethe.de (www.goethe.de/marokko). Il/Elle y trouvera ses résultats dans la rubrique *Examens*.

En ce qui concerne les certificats A1 à C2 le/la participant/e peut télécharger après avoir réussi l'examen son certificat sous MeinGoethe.de. Ces certificats numériques sont valables sans signatures.

Dans un délai d'une semaine suivant la publication des résultats d'examen, le/la candidat/e peut adresser une demande écrite de consulter leurs épreuves aux examinateurs/trices du Goethe-Institut Marokko.

En cas de perte avérée d'un certificat (déclaration de perte à la police) établi avant le 1er mai 2024, une attestation de remplacement est délivrée par le Goethe-Institut Marokko.

Les résultats seront conservés pendant 10 ans, puis détruits.

VOIE DE RECOURS

Votre interlocuteur pour les réclamations concernant les examens proposés par le Goethe-Institut est la direction de la section linguistique du Goethe-Institut Marokko.

OBLIGATIONS DES CANDIDAT.E.S

Les candidat.e.s sont tenu.e.s de respecter le règlement intérieur du Goethe-Institut Marokko ou de ses bureaux.

PROTECTION DES DONNEES

Le Goethe-Institut collecte, traite et utilise des données personnelles des candidat.e.s aussi bien dans le cadre du contrat conclu avec les participant.e.s que dans le cadre des autorisations légales et de la déclaration de consentement relative aux données personnelles remise au Goethe-Institut. Sans ce consentement, aucune donnée ne sera transmise à des tiers.

RESPONSABILITE

La responsabilité du Goethe-Institut et de ses collaborateurs se limite aux cas de faute intentionnelle et de négligence grave. Le Goethe-Institut n'est pas responsable de la défaillance de ses services en cas de force majeure (par ex: catastrophes naturelles, incendie, inondation, guerre, décisions administratives et toutes les autres circonstances qui ne sont pas imputables aux parties contractantes).

TRIBUNAL COMPETENT

Le tribunal compétent est celui de Rabat.

CLAUSE DE SAUVEGARDE

Si des parties ou des formulations isolées des présentes conditions générales devaient être entachées de nullité, les autres parties demeureront inchangées dans leur contenu et leur validité. Une disposition caduque ou nulle ne doit être remplacée par une disposition valide dont le contenu correspond autant que possible à l'objectif économique de la disposition invalide.

BASES CONTRAIGNANTES

Des informations actualisées sur les tarifs, les dates d'inscription, etc., seront publiées sur la page d'accueil du [Goethe-Instituts Marokko](#)

Juin 2026